

MINISTÈRE DES ARMÉES

08 AVR. 2019

Metz, le
N° 504813 /ARM/EMA/EMZD Metz/DIV.ADF/BSI/S.SEU



BAO.

ÉTAT-MAJOR

DE ZONE DE DÉFENSE DE METZ

Le général de corps d'armée Gilles LILLO,
gouverneur militaire de Metz,
officier général de zone de défense et de sécurité Est,
commandant de zone terre Nord-est,
commandant des forces françaises
et de l'élément civil stationnés en Allemagne

à

monsieur le directeur départemental des territoires et de la mer de la Somme

OBJET : révision – SCOT du Grand Amiénois (80).

REFERENCE : courriel du 25 février 2019.

ANNEXE : une.

Par correspondance visée en référence, vous me demandez de vous indiquer les éléments visés à l'article R 121- 2 du code de l'urbanisme et autres informations relevant de ma compétence, utiles à la révision du SCOT cité en objet.

Après étude, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les immeubles militaires suivants sont implantés dans l'aire d'étude :

commune	Immeuble
Amiens	Hôtel de Favernay Cité Chabannes Maison de l'air Villa du général adjoint à la 8 ^{ème} D.I
Belleuse	Relais hertzien de Belleuse
Contalmaison	Relais hertzien de Pozières
Doullens	Villa du commandant de la BA 922
Lucheux	Palmier G Lucheux

En outre, plusieurs servitudes relevant du ministère des armées grèvent le périmètre de ce SCOT. Elles ont été répertoriées en annexe.

Je souhaite être associé aux réunions des groupes de travail en charge de l'élaboration de ce SCOT et désire recevoir, pour avis, le projet arrêté.

Pour le commandant de zone Terre Nord-est et par délégation,
le colonel **Seven de KERROS**,
chef de la division appui des formations.

COPIES :
COMBd Creil
USID Creil
DIRISI Metz

BAZENTIN CONTALMAISON COURCELETTE GRANDCOURT OVILLERS LA BOISSELLE POZIERES	PT2	Station radioélectrique de Contalmaison relais de Pozières	Décret du 2 octobre 1980	<p>Direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information Metz Quartier de Lattre de Tassigny BP n°30001 57044 METZ cedex 1</p> <p>USID de Creil - Base aérienne 110 – allée Maurice Choron – BP 78 - 60100 Creil.</p>
BELLEUSE COURCELLES SOUS THOIX FLEURY	PT1	Centre radioélectrique « Le Gros Chêne » à Belleuse	Décret du 2 octobre 1980	
BELLEUSE CONTY COURCELLES SOUS THOIX FLEURY MONSURES THOIX	PT2	Centre radioélectrique de Belleuse Le Gros Chêne	Décret du 2 octobre 1980	
BELLEUSE	PT2	Faisceau hertzien de Sainte-Genevieve Maison Blanche à Belleuse Le Gros Chêne	Décret du 24 novembre 1989	
CONTALMAISON COURCELETTE IRLES MIRAUMONT POZIERES PYS	PT2	Faisceau hertzien de Pozières – cote 162 à Thellus	Décret du 23 février 1990	
HUMBERCOURT LUCHEUX LUCHEUX	PT1	Centre radioélectrique de Lucheux	Décret du 12 juin 1970	
	PT2	Faisceau hertzien de Mondicourt à Thélus	Décret du 30 octobre 2013	
HUMBERCOURT LUCHEUX	PT1	Centre radioélectrique de Lucheux	Décret du 12 juin 1970	
HUMBERCOURT LUCHEUX	PT2	Centre radioélectrique de Lucheux	Décret du 12 juin 1970	